Vivre à Melle

Mazières-sur-Béronne, Melle, Paizay-le-Tort
Saint-Léger-de-la-Martinière, Saint-Martin-lès-Melle

Juin 2020

EDITO

Merci ! Comment pouvais-je commencer ce premier éditorial autrement qu'en vous remerciant de nous avoir confié notre commune à toutes et tous ?

Nous abordons notre mandat dans une situation toute particulière. Une situation qui a fragilisé de très nombreux mellois et melloises, de très nombreux foyers. Nul ne sait aujourd'hui comment elle va se prolonger ou bien disparaître subitement.

Comme chacune et chacun d'entre vous l'a fait depuis trois mois pour adapter son quotidien, nous nous adapterons, nous innoverons, pour mettre en œuvre notre projet, non pas quoi qu'il en coûte mais plutôt quoi qu'il arrive. Malgré les contraintes, les marques de fabrique de notre campagne resteront nos guides: la participation citoyenne, la transparence, la démocratie.

Et pour cela, quoi de plus utile qu'un journal municipal ?

Ce Vivre à Melle est le premier pour cette nouvelle équipe. Le bureau s'y présente afin que vous puissiez mieux identifier celles et ceux qui animeront au quotidien la vie municipale.

Cette même équipe a décidé que ce Vivre à Melle serait le dernier sous cette forme. Nous ne voulons pas en changer le nom ou la couleur, nous voulons en faire évoluer le contenu, l'organisation et l'utilité.

Ce numéro est l'occasion de vous questionner sur ce que vous en attendez.

Nous sommes désormais garants de la direction que va prendre cette commune. C'est une responsabilité exaltante et qui impose une certaine humilité. Nous ne sommes que 33 élu.e.s et nous ne ferons donc rien sans vous.

Être humbles, c'est accepter que nous n'allons, ensemble, élu.e.s et citoyen.ne.s, qu'apporter, un temps, nos pierres à l'édifice, comme d'autres l'ont fait avant nous et comme d'autres le feront après.

Les causes de cette crise, les fragilités de notre société qu'elle révèle et renforce, les réflexions sur le «monde d'après» qui émergent, donnent raison à notre programme : la priorité à accorder à l'écologie, le renforcement de la justice sociale, l'attention à prêter à la démocratie, sont les enjeux du monde de demain.

Allez, c'est parti !

Sylvain Griffault,
Maire de Melle

«Melle estivale»
L'été mellois sera animé !

La commune organise les festivités du 13 juillet à Melle, le 14 juillet à Paizay-le-Tort et à Mazières-sur-Béronne, les balades nature à l'échelle de la commune nouvelle, une Nuit de Saint-Hilaire le 29 août...

Retrouvez toute la programmation de la commune et des associations melloises dans le Melle Estivale et sur le site de l'office du tourisme :

https://decouvertes.paysmellois.org/

Organisation de la nouvelle municipalité

Dans notre programme, nous nous sommes engagés à associer régulièrement et dans différentes instances les citoyens et les acteurs de la commune. Les commissions municipales, réunies environ une fois par mois, ont pour mission d'élaborer des projets et propositions d'actions qui traduisent nos engagements. Leurs travaux sont ensuite soumis au conseil municipal qui décide en dernière instance. Si vous souhaitez participer à l'une d'entre elles, vous pouvez déposer votre candidature jusqu'au 15 août en mairie à l'aide du feuillet central ou sur le site internet de la Ville de Melle en précisant vos coordonnées et votre motivation. Vous aurez une réponse personnelle avant le conseil municipal du 23 septembre qui validera l'ouverture des commissions et leur nouvelle composition. Plus de détails sur le site internet de la mairie.

Les commissions **FERMÉES**

FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

Bertrand Devineau

Reconduit Maire délégué de Saint Martin lès Melle et adjoint aux finances sur la Commune nouvelle de Melle par le conseil municipal, je tiens à remercier celles et ceux qui ont souhaité apporter leur confiance à notre liste le 15 mars dernier. Lors de ma première mandature en 1995 nous avons subi le choc boursier d'octobre 1997, ensuite en 2008 nouvelle crise financière. Cette année, nous abordons cette mandature dans un environnement économique déjà sous tension. Chaque crise affecte notre territoire, et le meilleur moyen de soutenir notre économie locale est de voir se concrétiser, sans tarder, nos projets d'aménagements et de constructions.

TECHNIQUE

Pascal Brunet

Élu pour un deuxième mandat, pour continuer le travail accompli sur la commune de St Léger et ensuite sur la commune nouvelle de Melle, nous avons en charge avec Christophe Chauvet, maire délégué de Paizay le Tort, l'animation de la commission technique. Notre mission sera de mettre en oeuvre par des choix techniques, financiers, en réalisation par les agents de la commune ou par des entreprises, les différents projets émis par les autres commissions.

Christophe Chauvet

Maire délégué de Paizay le Tort, je suis référent du CT pôle végétal espaces verts.

COMMUNICATION, INTERCOMMUNALITÉ

Hélène Dallaud

Habitant la commune déléguée de Paizay le Tort, après un premier mandat comme conseillère municipale, j'ai accepté la charge de la Commission Communication : bulletins municipaux, collecte d'informations auprès de l'ensemble des adjoints et élus, relations presse, et réseaux sociaux, site internet, communication événementielle et institutionnelle. De plus, en qualité de conseillère communautaire Mellois en Poitou, j'effectuerai la synthèse et le suivi des travaux communautaires pour l'ensemble des élus.

Les commissions **OUVERTES À LA PARTICIPATION CITOYENNE**

AMÉNAGEMENT URBANISME

Sylvain Griffault, Bertrand Devineau

Notre commune est le chef-lieu du territoire, carrefour et siège de nombreuses dynamiques territoriales. Elle doit demeurer attractive pour toutes les générations et être écologiquement exemplaire aussi bien en termes d'urbanisme que d'aménagement des espaces publics. Par la richesse de ses espaces verts, notre territoire est aussi une terre de production agricole, alimentaire et énergétique ; nous devons nous organiser pour accroître notre autonomie dans tous ces domaines. C'est un vrai gisement d'emplois locaux et durables, à condition que ces activités soient respectueuses de la terre, des ressources et que leur développement soit respectueux des habitants.

AMÉNAGEMENT ENVIRONNEMENT

Jérôme Texier

J'aurai en charge d'animer le travail sur les questions d'environnement au sein de la commission Aménagement que je vais diriger conjointement avec le Maire. Notre commune est une terre de production agricole, alimentaire et énergétique que nous voulons développer pour la rendre plus autonome et durable. Entre autres, nous souhaitons accompagner la transition des exploitations agricoles vers une agriculture paysanne, respectueuse du vivant et de ses acteurs, durable économiquement et créatrice d'emplois. Nous voulons aussi planter des haies et des vergers aussi bien pour produire du bois et de l'alimentation que pour leur utilité climatique et protéger la biodiversité. Cette commission sera ouverte aux habitants qui souhaitent s'y investir.

ATTRACTIVITÉ & DYNAMISME ÉCONOMIQUE

Christian Lusseau

Élu pour la 1ère fois en tant qu'adjoint, j'ai souhaité m'engager auprès de la nouvelle équipe municipale pour apporter mes expériences professionnelles et associatives. La commission «Attractivité» que je vais présider a de grandes ambitions, celles de la création, du développement des entreprises, de l'innovation par le lancement de nouveaux projets, de l'expérimentation, de l'optimisation des infrastructures. À cela s'ajoute la poursuite du déploiement de la fibre optique pour que les moyens numériques de la ville de Melle soient des atouts dans cette économie de plus en plus dématérialisée. Nous ouvrirons cette commission aux citoyens et aux citoyennes désireux d'apporter leur contribution.

CULTURE ÉDUCATION POPULAIRE JEUNESSE

Sarah Klinger

C'est en tant que salariée du Pays Mellois que j'ai découvert ce territoire et son dynamisme culturel et associatif. Aujourd'hui, je travaille pour une fédération d'éducation populaire.

Mélanie Rivière

Nouvellement élue maire déléguée de Mazières-sur-Béronne, je travaille à la communauté de communes Mellois en Poitou depuis plusieurs années. Lors de mes débuts, j'ai eu l'occasion de travailler avec certaines associations et écoles du territoire.

Nous sommes enthousiastes à la perspective de co-animer la Commission Culture, Education populaire et Jeunesse. Cette commission sera animée par la conviction que l'engagement, le sens de l'action collective et la création de liens sociaux forts seront un moteur puissant de notre développement, économique comme social. Nous traiterons donc du soutien aux programmations et à la création artistique, de l'action culturelle portée par la commune comme de la valorisation et de l'accompagnement de l'engagement bénévole dans tous les domaines avec des actions spécifiques pour favoriser l'engagement dès le plus jeune âge.

TOURISME & PATRIMOINE

Cathy Suire

Élue pour un nouveau mandat, je suis ravie d'être vice-présidente en charge de la Commission Tourisme et Patrimoine. Pour mener cette commission dont les champs d'actions sont larges, je serai accompagnée par Liliane Coutineau, conseillère déléguée. Nous aurons en charge les hébergements touristiques, la signalétique et les plans touristiques ainsi que la promotion et l'animation des patrimoines bâti et naturel.

VIE QUOTIDIENNE *Christope Labrousse*

Elu pour un troisième mandat en tant que maire délégué de Saint-Léger-de-la-Martinière, je suis ravi de travailler au sein de notre nouvelle équipe municipale et d'assurer la Vice-présidence d'une toute nouvelle commission passionnante, intitulée «Vie quotidienne». Cette commission qui s'ouvrira aux citoyennes et citoyens de notre commune travaillera donc dans les domaines de la vie quotidienne et de la politique de santé (animation et vie des lieux publics ; commémorations et cérémonies patriotiques ; actions inter- générationnelles ; suivi des EHPAD ; renforcement et structuration de l'offre de soin locale ; développement de la navette municipale ; accueil des nouveaux habitants ; rendez-vous festifs et conviviaux traditionnels des communes fondatrices.

ACTION SOCIALE *Fabienne Manguy*

Je suis en charge d'animer le travail et les projets de commission Action sociale avec l'aide d'Anne Giraud, conseillère municipale déléguée notamment à l'HUDA (Hébergement d'Urgence pour les demandeurs d'asile). «*Il n'est pas de société sans attention portée à l'autre et en particulier aux plus faibles*» sera notre fil conducteur dans toutes les actions que nous allons poursuivre et tous les projets que nous allons mettre en place au sein de la commission et du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui seront en échange permanent. Pour la commission notre premier projet sera la mise en place du Guichet Unique à la Mairie de Melle, permettant un accès aux droits pour tous.

SPORTS *Johnny Bertrand*

Elu pour un deuxième mandat, après m'être occupé de la voirie lors de la précédente mandature, je suis ravi de travailler au sein de notre nouvelle équipe municipale et d'assurer la Vice-présidence de la commission sport. Notre mission sera principalement le développement des pratiques sportives à travers nos clubs. Cette commission s'ouvrira aux citoyennes et citoyens de notre commune vers le mois de septembre. Elle aura pour mission outre l'accompagnement financier et matériel, de les assister dans la formation de leurs bénévoles et de leurs encadrants. Bien sûr, ce projet est complexe et c'est pour cette raison que je serai accompagné de Sylvain Puteaux, conseiller municipal délégué pour m'aider dans ce projet.

VIE CITOYENNE *Béatrice Courtin*

Élue pour un premier mandat, je suis très enthousiaste à l'idée de mener la vice-présidence de la commission Vie Citoyenne, accompagnée de Pierre Ouvrard, conseiller délégué.

Le «vivre ensemble» sera notre défi à partager et à relever pour que chaque habitant.e se sente représenté.e, fédéré.e et acteur.rice dans la commune nouvelle. Nous travaillerons à la mise en place de la consultation citoyenne ainsi qu'à un évènement annuel rassembleur en plus de notre fête nationale républicaine. Le calendrier des manifestations et l'usage des équipements publics feront l'objet d'un suivi particulier pour que chacun trouve sa place de façon harmonieuse dans nos « 5Com1 ».

UNE ASSEMBLÉE CITOYENNE

« Pour qui, pour quoi ? Construisons la ensemble »

Samedi 17 octobre 2020

Salle des fêtes Jacques Prévert
de 14h30 à 16h30
suivi d'un verre de l'amitié

C'est quoi ? C'est une nouvelle instance de la commune ouverte à tous ses habitants. Elle se réunira plusieurs fois par an, sans obligation d'engagement. À chaque assemblée, le conseil municipal mettra en discussion un ou plusieurs projets. Les contributions des participants nourriront la réflexion des élus.

Pour qui ? Adolescents, étudiants, jeunes parents, entrepreneurs, bénévoles associatifs, retraités, indécis... Tous les habitants de la commune, ainsi que tous ceux qui participent à sa vie. L'avis de chacun est légitime, pas besoin d'être spécialiste ou expert, ni de connaître le sujet.

Pourquoi ? On est plus intelligent à plusieurs. Les élus sont là pour décider mais ils n'ont pas le monopole des bonness idées.

À quoi ça sert ?

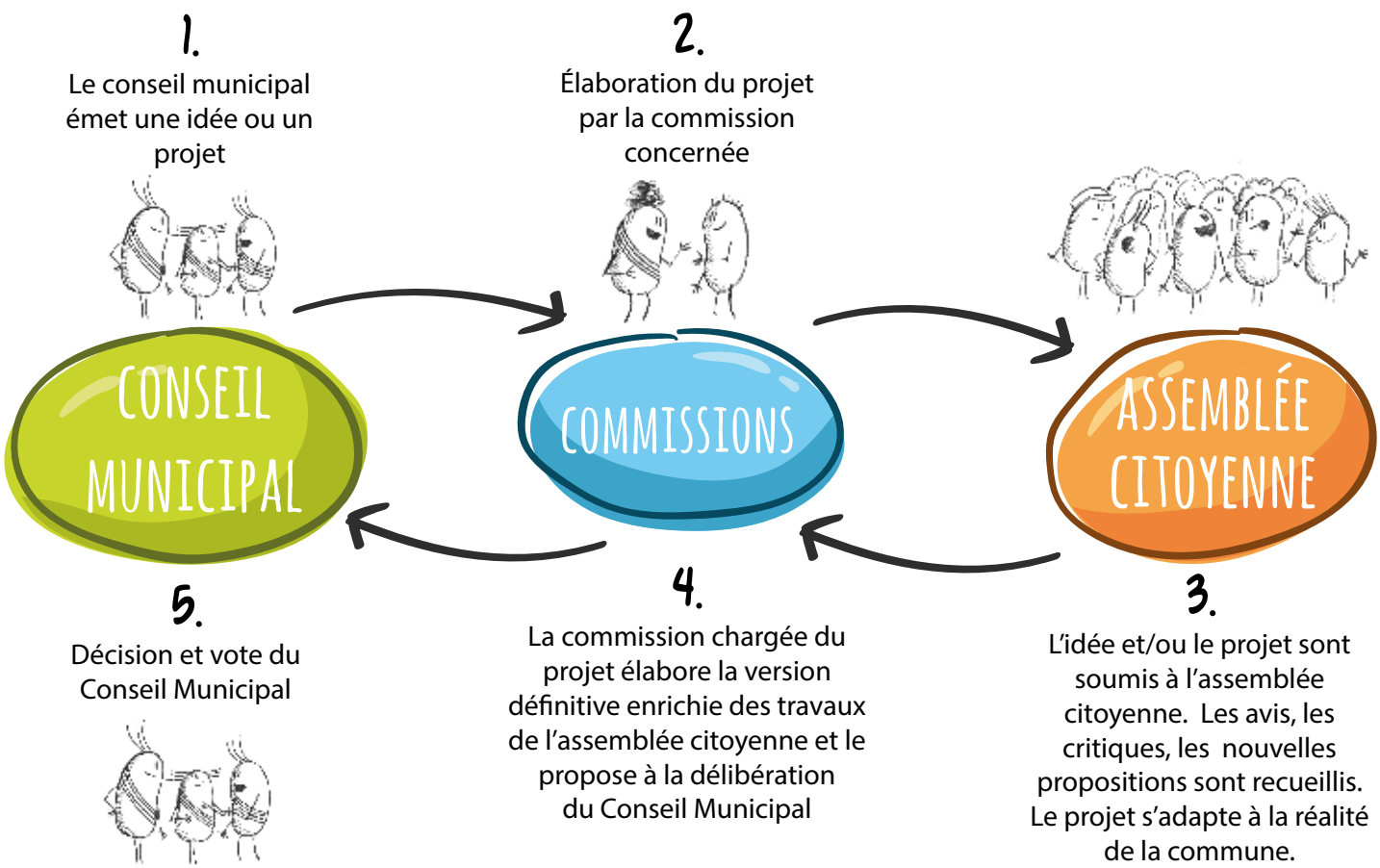

Focus sur le budget de fonctionnement

Le budget 2020 a été voté le 4 mars 2020 par le conseil municipal sortant. Il a permis à la commune de continuer à être administrée. Il a été établi à fiscalité constante, avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de poursuivre des opérations d'investissement ambitieuses. Ci-dessous, le budget réalisé en 2019 et le budget prévisionnel.

Les faits marquants de 2020 :

Les charges à caractère général se sont accrues, pour prévoir la réparation du rempart effondré de Saint-Savinien (150 000 €) mais aussi pour anticiper la réalisation d'une étude d'interprétation des milieux (300 000 € dont on sait aujourd'hui que nous l'avons surévalué)

Les taux cibles des impôts locaux pour 2020 ont étés reconduits respectant les engagements inscrits dans la charte lors de la construction de la commune nouvelle de Melle : Taxe d'habitation 6,45%, Taxe foncière bâti 14,92%, Taxe foncière non bâti 32,52%.

Recettes	Réalisé en 2019	Prévu en 2020
Atténuation de charges	**140 000**	**102 000**
C'est ce qui nous est remboursé quand un personnel est arrêté par exemple		
Produits des services (ce que nous avons vendu)	**214 000**	**161 000**
Il s'agit de l'occupation du domaine public, des concessions de cimetières, de l'usage de nos équipements sportifs et culturels ou de la vente de matériels ou prestations		
Les impôts et les taxes	**3 706 000**	**3 653 000**
Parmi ces recettes, on trouve les impôts locaux comme la taxe d'habitation (payée par les habitants ou remboursée par l'état) et la taxe foncière	1 395 000	1 406 000
On trouve aussi les attributions de compensation, c'est à dire ce que la communauté de communes nous reverse de la fiscalité économique perçue sur notre commune	1 537 000	1 522 000
Dotations et participations	**2 051 000**	**1 969 000**
On retrouve là toutes les recettes provenant d'autres collectivités : L'état pour la dotation générale de fonctionnement ou le remboursement des exonérations qu'il accorde ou de la TVA, mais aussi le département ou la région		
Autres produits de gestion courante	**459 000**	**430 000**
Il s'agit principalement des loyers des immeubles, bureaux, commerces et locaux loués par la commune		
Produits exceptionnels	**394 000**	**25 000**
En 2019, nous avons vendus des biens, d'où un montant qui peut paraître élevé. Mais les ventes ne peuvent être anticipées et donc budgétées d'où un faible montant inscrit en 2020		
Transferts entre sections	**84 000**	**30 000**
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**7 048 000**	**6 370 000**

Dépenses	Réalisé en 2019	Prévu en 2020
Charges à caractère général	**2 077 000**	**2 399 000**
Tous les achats de combustibles, d'alimentation, de fournitures et de petits équipements, l'eau et l'énergie mais aussi les fournitures administratives et de la médiathèque	714 000	678 000
Tout ce que nous faisons effectuer par des prestataires et entreprises en entretien et en maintenance, mais aussi les locations et nos assurances. Et surtout pour moitié ce sont les dépenses liées à l'entretien de la voirie	969 000	1 348 000
Les autres services extérieurs : nos dépenses de fêtes et de cérémonies, de transport et de communication, d'affranchissement et de télécommunications ...	326 000	303 000
Les impôts et taxes payés par la commune	67 000	69 000
Les charges de personnel et les frais assimilés	**2 362 000**	**2 477 000**
Les salaires et les cotisations sociales de l'ensemble des personnels municipaux		
Atténuation de produits	**1 000**	**1 000**
Autres charges de gestion courante	**327 000**	**303 000**
On retrouve ici les indemnités des élus, leurs frais de formation ainsi que l'ensemble des subventions de fonctionnement versées par la commune au CCAS et aux associations principalement		
Charges financières	**115 000**	**96 000**
Nous empruntons et à ce titre, nous payons chaque année les intérêts liés à ces emprunts		
Charges exceptionnelles, dont subventions exceptionnelles	**89 000**	**77 000**
Opérations d'ordre entre sections	**751 000**	**553 000**
Ici il s'agit principalement de la dotation aux amortissements, qui est transférée en recettes d'investissement		
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**5 722 000**	**5 906 000**

En 2019, nous avons donc dégagé un excédent de...	1 326 000
Auparavant nous avions un excédent cumulé de...	2 115 000
Fin 2019, nous avions donc au total...	**2 453 400**
Mais début 2019, au moment de rassembler les budgets de nos cinq communes, nous avions clos plusieurs petits budgets annexes dont il a fallu intégrer le solde	-73 600
De plus, il nous restait à payer des factures pour des investissements engagés	-914 000
Nous avons décidé de maintenir en section de fonctionnement 2020 l'excédent de...	**3 441 000**

En septembre... Focus sur le budget d'investissement

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accueille le public mellois en difficulté. Lieu d'écoute et d'orientation, il peut apporter des aides financières et un soutien pour les démarches auprès d'organismes sociaux, après une écoute attentive de la situation du demandeur et une évaluation des besoins.

Il travaille en lien avec de nombreuses structures et associations locales intervenant dans le domaine social et vers lesquelles il peut également orienter le demandeur.

La responsable du CCAS effectue également des suivis dans le cadre du Revenu de Solidarité Active (RSA) en collaboration avec les services du Conseil départemental.

Le CCAS a en charge la gestion de logements sociaux dont deux pour l'urgence (logements sous ALT - allocation de logement temporaire), ainsi que le local de passage destiné à accueillir les personnes sans domicile fixe, en collaboration avec le Samu social.

Navette municipale -

Elle circule le mardi après midi ainsi que le vendredi matin, jour du marché (sauf jours fériés). Elle fait le tour de la ville mais s'étend également aux communes déléguées de Saint Léger de la Martinière (résidence Saint Jacques) et Saint Martin lès Melle (château de Chaillé). La navette communale est gratuite.

Vous pouvez trouver le plan de circulation de la navette en mairie mais également le télécharger sur le site internet de la Ville :

https://mairie-melle.fr/

Transport à la demande -

Depuis le 2 janvier 2020, un service de transport à la demande est mis en place le jeudi après-midi pour répondre aux besoins des Mellois (course, rendez-vous médical, etc.) sur le secteur de la commune nouvelle. Le service de transport à la demande est gratuit.

Ce service reprend à compter du 22 juin, en contactant le CCAS au 05 49 27 24 53.

Plan canicule - du 1er juin au 31 août 2020

Le CCAS de Melle met en place le dispositif «plan canicule» de la commune.

La mission du CCAS est ainsi de proposer aux personnes les plus vulnérables une veille rapprochée en période de fortes chaleurs. Cette action de solidarité ne peut être réalisée par les seul(e)s salarié(e)s du CCAS et fait habituellement appel à un engagement collectif.

C'est pourquoi, le CCAS de Melle recherche des personnes volontaires pour maintenir une veille de proximité en cas de déclenchement du plan canicule entre le 1er juin et le 31 août 2020.

Démarches à faire en ligne -

Vous avez des difficultés à effectuer vos démarches en ligne, à faire un CV ou tout autre document administratif ?

Le CCAS a mis en place un point informatique. Une personne vous accueille sur rendez-vous le mercredi après-midi uniquement. Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant le CCAS au : 05 49 27 24 53

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) -

Depuis plusieurs années déjà, Melle accueille des personnes réfugiées de nationalités, de cultures et de langues différentes : Afghans, Maliens, Somaliens, Guinéens...

La capacité d'hébergement est de 15 places, à l'impasse du feu (ancien logement des pompiers).

L'HUDA est géré par le CCAS.

L'Assistante de service social en charge de cette mission assure le suivi administratif et médical de chacune des personnes accueillies, elle dispense les diverses informations et leur accompagnement au quotidien.

L'intégration indispensable dans leur nouvel environnement requiert un appui au sein de la communauté melloise.

Pour joindre le CCAS :

Permanence téléphonique au : 07 85 35 95 98 - 05 49 27 24 53

Lundi et jeudi de 9h30 à 12h et mardi de 14h à 17h

Accueil du public sur RDV :

Jeudi de 14h à 17h et vendredi de 9h à 12h

Le service du CCAS est actuellement en restructuration temporaire.
Ces nouveaux horaires sont donc succeptibles d'évoluer durant l'été.

Gestion de la crise sanitaire COVID-19

Masques et gel hydroalcoolique Des masques de protection grand public en tissu lavable ont été fabriqués par la société Plim et distribués à Melle et dans toutes les communes déléguées. L'Association des Maires en a livré également. Intermarché et Super U ont fourni des masques jetables.

L'entreprise SOLVE a produit une grande quantité de gel hydroalcoolique conditionnée en bidons par les pompiers des Deux-Sèvres, à destination d'agents hospitaliers, personnels des établissements de soins, des Ehpad, des résidences pour personnes âgées, employés de pharmacies , désignés par l'Agence régionale de santé.

Façades en polycarbonate L'acquisition de six façades en polycarbonate a été décidée, à destination de chaque mairie déléguée, du CTM et de la médiathèque.

Médiathèque

À partir du 12 mai, la médiathèque s'est transformée en drive pour permettre à nouveau le prêt de documents tout en restant très vigilants : le retrait des documents s'est effectué sur rendez-vous et une mise en «quarantaine» pendant 10 jours a été respectée après chaque retour.

Elle poursuit son déconfinement durant l'été. Chacun peut venir choisir ses livres, CD et DVD librement en respectant les gestes barrières et en prenant quelques précautions. Réservations possibles par courriel, téléphone ou sur le portail documentaire où vous pouvez consulter l'ensemble des livres, revues, CD et DVD disponibles.

La bibliothèque numérique est accessible à tous les adhérents de la médiathèque 24h/24 et 7jours/7.

C'est l'occasion de tester la lecture numérique.

Deux expositions sont visibles à la médiathèque :

« Vivantes » de Claire Fruchon jusqu'au samedi 1er août.
« Au bout du conte » jusqu'au samedi 31 octobre.

Plus d'informations sur la plaquette «Melle estivale»

Horaires d'ouverture d'été :
Mardi et mercredi de 13h à 17h
vendredi de 10h à 13h et de 15h à 17h
samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h
Attention : Si le contexte de la crise sanitaire ne s'améliore pas, la médiathèque devra fermer ses portes du 10 au 23 août.
https://mediatheque-melle.esidoc.fr/
mediatheque.melle@wanadoo.fr
Tél. 05 49 27 91 09

Commerces

Le marché alimentaire hebdomadaire du vendredi matin a pu rester ouvert sur dérogation préfectorale.

À partir du 15 mai une réorganisation de l'accueil séparé, marché alimentaire et marché des produits manufacturés, a pu être mise en place avec sens de circulation, dans le respect des consignes de sécurité sanitaires.

Les commerçants de Melle ont été réactifs pour faire face à cette crise et ont fait preuve de solidarité pour permettre aux mellois de vivre le confinement du mieux possible.

Forts des expériences drive qui explosent un peu partout, ils ont improvisé la centralisation des commandes de leurs clients. En effet, les deux boulangeries, les deux boucheries, les deux presses, Mellecom et l'Epicerie Fermière ont centralisé les demandes de leurs clients à l'épicerie, allant même jusqu'à la livraison pour aider les plus vulnérables à rester confinés. Ils ont répondu à toutes les demandes sur un rayon de 20km autour de Melle.

La solidarité locale s'est déployée également avec l'usine de Melle qui leur a donné du gel hydroalcoolique, la mairie de Melle a offert les premiers masques en tissu.

Ils ont donc tous su maintenir «le bien être à Melle» malgré les conditions difficiles.

Cette crise sanitaire aura donc montré la réactivité des commerçants qui espèrent avoir accompagné du mieux possible les mellois.

Mell'Avenir, association des artisans et commerçants de Melle, va pousser la réflexion sur une plateforme de centralisation des produits de tous ses adhérents.

Travaux d'entretien

Les agents du centre technique ont repris l'activité sur des actes de volontariat à partir du 15 avril, ils ont travaillé seuls au début en respectant les consignes (mesures barrières). Ils ont effectué les tontes, l'entretien des cimetières, la fauche des bordures de chemins ainsi que des réparations sur le bâtiment du camping. Grâce aux reprises des agents volontaires la commune est sur un bon niveau d'entretien des espaces verts, la reprise des activités est à ce jour pratiquement normale.

Concernant les travaux voirie, le début d'année très pluvieux et le confinement ont perturbé la programmation, mais nous avons quand même réalisé entre autres le revêtement de la place Bujault, les sorties du lotissement route de St Vincent à St Léger et commencé le «PATA» réparation partielle des routes sur différentes communes déléguées.

Accueil du public à la Mairie et dans les mairies déléguées

Pendant toute la durée du déconfinement progressif, la mairie de Melle a été ouverte au public, une permanence téléphonique a été assurée, la remise des cartes d'identité et des passeports a repris depuis le 13 mai. Les usagers ont pu toutefois être reçus sur rendez-vous pour le suivi de dossiers spécifiques qui ne pouvaient être traités par téléphone.

Droit d'expression des élus de l'opposition

Nous remercions les électrices et les électeurs qui, malgré les circonstances se sont déplacés pour voter. Une personne sur quatre nous ayant accordé sa confiance, c'est une belle réussite qui nous permet d'être 4 conseillers municipaux et pour ma part être élue conseillère communautaire.

Les électeurs ont pu être influencés par les informations récentes concernant la pandémie du coronavirus donnant un taux d'abstention de 55,59 %.

Pendant cette campagne, nous avons partagé des émotions, des joies, des difficultés, nous sommes allés à la rencontre des habitants et chaque rencontre a été enrichissante.

Nous avons le droit d'expression, car le mieux vivre ensemble commence aussi par le respect de chacun. Une raison supplémentaire pour que nous jouions pleinement notre rôle de première force d'opposition, force constructive pour un avenir meilleur.

Nous croyons aux vertus de l'engagement, au respect des habitants, de l'environnement et nous souhaitons être force de propositions, de réflexions et de partage de la décision pour fonder le bien vivre ensemble, l'accès à la culture et aux sports pour tous, l'écoute des citoyens, le développement de l'emploi, des entreprises, l'amélioration des déplacements et des circulations douces.

Et aussi et surtout l'accès à la santé, après cette dure épreuve du COVID-19.

Nous mettrons toutes nos compétences et notre disponibilité au service des habitants, dans l'intérêt de notre commune et dans la continuité de notre programme de campagne.

***Muriel SABOURIN BENELHADJ** - Ensemble Melle se renouvelle*

La démocratie s'est exprimée pleinement, même si nous pouvons déplorer une faible participation au scrutin.

Une nouvelle équipe se met en place avec l' ardeur du début de mandat, nous souhaitons à toutes et tous une pleine réussite, pour tous les projets qui seront portés.

La situation est effectivement complètement extraordinaire, elle risque d'entraîner beaucoup de misère sociale, autant auprès des citoyennes et citoyens, mais aussi auprès des artisans, commerçants, professions libérales, que nous n'oublions pas. La collectivité soutiendra dans la mesure de ses possibilités toutes les actions nécessaires pour venir en aide à cette population.

Les représentants de la liste « S'unir pour réussir », entendent cet appel et seront à leurs côtés pour les aider à passer ce cap extrêmement compliqué pour eux.

Bonne et longue route a cette nouvelle équipe.

***Claude LACOTTE** - S'UNIR pour RÉUSSIR*

Horaires d'ouverture des secrétariats en mairie jusqu'en septembre :

· Mazières-sur-Béronne
Lundi : de 14h à 17h
Jeudi : de 9h à 12h
Tél. 05 49 27 07 56
mairie-mazieressurberonne@paysmellois.org

· Melle
Lundi : de 14h à 17h
Mardi : de 9h à 12h
Mercredi : de 9h à 12h et de 13h à 17h30
Jeudi : de 14h à 17h
Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Samedi : de 10h à 12h
Tél. 05 49 27 00 23
contact@ville-melle.fr

· Paizay-le-Tort
Mardi : de 14h à 17h
Vendredi : de 9h à 12h
Tél. 05 49 27 04 85
paizayletort@wanadoo.fr

· Saint-Léger de la Martinière
Lundi : de 9h à 12h
Mercredi : de 14h à 17h
Jeudi : de 9h à 12h
Tél. 05 49 27 01 53
mairiestlegerlamartiniere@wanadoo.fr
Christophe Labrousse, maire délégué
reçoit sur rendez-vous
le lundi de 9h à 10h30
le mardi de 15h à 17h30
le vendredi de 14h30 à 17h

· Saint-Martin-lès-Melle
Lundi : de 9h à 12h
Mercredi : de 9h à 12h
Vendredi de 14h à 17h
Tél. 05 49 27 01 06
mairiestmartinlesmelle@wanadoo.fr

INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2020

Depuis le 1er janvier 2016,
la Communauté de Communes a pris la compétence scolaire,
mais les inscriptions se font toujours dans les mairies déléguées.
L'inscription à l'école concerne les enfants entrant en petite section (3 ans), ainsi que ceux non encore inscrits à ce jour.

Rendez-vous dès à présent à la mairie de votre domicile muni de votre livret de famille.

POUR RAPPEL

Selon la réglementation en vigueur, les adresses individuelles pour les communes déléguées doivent être rédigées selon l'exemple présenté ci-dessous :

Mr/Mme XX Dupont
72 rue du stade
Saint-Martin lès Melle
79500 MELLE

Ont participé à la rédaction : Sylvain Griffault et le Bureau du conseil municipal, Sylvie Gadat, Johanna Le Roux, Fabrice Rousseau
Crédits photos : Ville de Melle, Didier Darrigrand
Contact : Johanna Le Roux - Mairie de MELLE / Tél. 05 49 27 24 56 / Courriel : Johanna Le Roux culture-sport@ville-melle.fr
Création & Impression : Imprim'R.I.C • 79190 SAUZE VAUSSAIS - Tél. 05 49 07 45 37